



N° 375-2010/ARR/DC/SPHC

Date du :

## R A P P O R T

---

**OBJET** : portant classement au titre des monuments historiques de l'école catholique du Sacré-Cœur, commune de Nouméa

**PJ** : Projet d'arrêté

Le bâtiment principal de l'école du Sacré-Cœur de Nouméa a fait l'objet d'une demande de protection par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique par courrier n° EMP PS 08-06 en date du 20 novembre 2006.

La commission de sites et monuments historiques a émis un avis favorable pour le classement de ce bâtiment au titre des monuments historiques lors de sa séance du 30 septembre 2009.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature.